

N° 2024-285

Le Maire de la Commune de Templeuve-en-Pévèle,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213.1.2 et 3,
Vu le Code de la Route, article R 225, R 417-10,
Vu le Code Pénal, article R 610-5.

Vu la demande présentée par la Briqueterie du Nord, représentée par Monsieur Le Directeur Général, sise 9^{ème} rue – Port Fluvial CS 30117 LILLE CEDEX (F-59025) en ce qui concerne des travaux sur ouvrage existants (grattage de la chaussée pour reprise des enrobés), 9 au 16 rue Haute à Templeuve-en-Pévèle (59242), qui se dérouleront à partir du lundi 2 Septembre 2024 au Mardi 3 Septembre 2024 inclus.

Considérant qu'en raison des travaux effectués, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation au droit du chantier et pendant toute la durée des travaux,

ARRÊTE

Article 1 : A partir du 2 Septembre 2024 et jusqu'au 3 septembre 2024 inclus, en raison de travaux sur ouvrage existants (grattage de la chaussée pour reprise des enrobés), au 9 et 16 rue Haute à Templeuve-en-Pévèle (59242), la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit, rue Haute à Templeuve-en-Pévèle :

- Route barrée entre le 9 et 16 rue Haute,
- Stationnement interdit au droit du chantier,
- Vitesse limitée à 30 km/heure

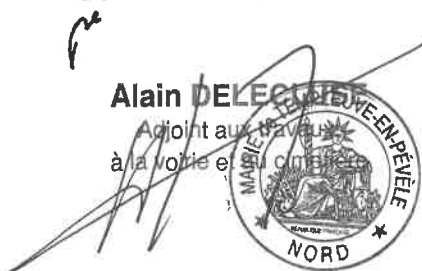
Article 2 : La pose de la signalétique est à la charge de l'entreprise concessionnaire des travaux ainsi que le plan de déviation.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.

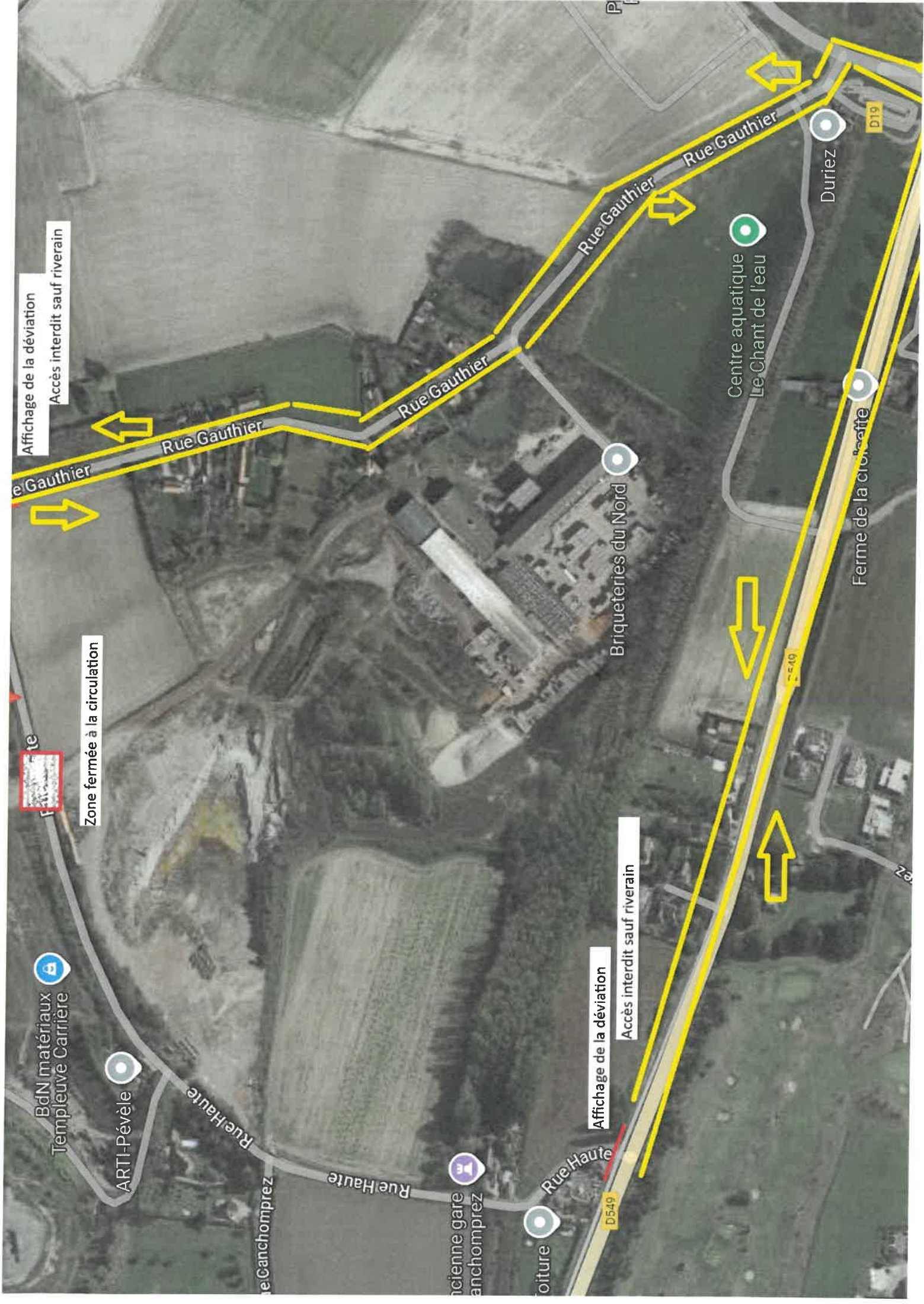
Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant du Centre d'incendie et de secours de Templeuve-en-Pévèle, Monsieur le Directeur de la Briqueterie du Nord, Monsieur le Brigadier-Chef de la Police Municipale, Madame le Commandant de la Gendarmerie de Pont-à-Marcq, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Templeuve-en-Pévèle, le 28 Août 2024.

Le Maire,
Luc MONNET


Alain DELECROIX
Adjoint aux travaux
à la voirie et à l'entretien





Affichage de la déviation

Accès interdit sauf riverain

Zone fermée à la circulation

Affichage de la déviation

Accès interdit sauf riverain



BdN matériaux
Templeuve Carrière

ARTI-Pévèle

Rue Haute

Rue Haute

Rue Haute

ancienne gare
Canchompmez

toiture

Rue Haute

D549

Briqueteries du Nord

Centre aquatique
Le Chant de l'eau

Duriez

Ferme de la croix
blanche

D19

28